



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'an deux mil-vingt-quatre, le 17 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Antoine CHIQUET, Maire.

L'an deux mil-vingt-quatre, le 17 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Antoine CHIQUET, Maire.

Présents : M. CHIQUET Antoine, Mme LAFOREST Maryline, Mme BERTHIER Lise, M. ROUSSEAU Bernard, Mme VAUTRAIN Béatrice, Mme ANDRY Marie-Christine, M. TELLIER Michel, M. BRUNEL Régis, Mme DIART Sylvie, M. LAGARDE Valentin.

Absents ayant donné pouvoir :

M. LOURDELET François pouvoir à M. CHIQUET Antoine,
Mme ROUSSEAU Sylvie pouvoir à M. ROUSSEAU Bernard,
Mme GOBANCÉ Gaëtane pouvoir à Mme LAFOREST Maryline.

Absents excusés :

Mme CUGNART Odile,
M. VELTZ Patrice,
M. BERNARD Benoît,
M. DUMAS David,
M. LORENTZ Florian.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LAFOREST Maryline a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h36 et constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de votants
18	10	13 (dont 3 pouvoirs)

D2024.41 : Travaux électricité maison Létuvé – Choix des entreprises

Adopté à l'unanimité

D2024.42 : Travaux mise en conformité crèche – Choix des entreprises

Adopté à l'unanimité

D2024.43 : Mutualisation de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) - Convention de mise place d'un service commun

Adopté à l'unanimité

D2024.44 : Convention relative à la sécurisation juridique du traitement des données à caractère personnel portant sur le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) pour les élèves des écoles publiques de la collectivité

Adopté à l'unanimité

D2024.45 : Renouvellement du logiciel Orphée – Médiathèque

Adopté à l'unanimité

D2024.46 : Gratuité des services de la médiathèque au 01/01/2025

Adopté à l'unanimité

D2024.47 : Autorisation de mandatement anticipé des dépenses d'investissement 2025

Adopté à l'unanimité

D2024.48 : Solidarité avec la population de Mayotte

Adopté à l'unanimité

A Dizy, le 18/12/2024

Le Maire

Antoine CHIQUET

